



POLE SPORTIF

Bernard BROUSSET

Tél : 06.27.50.07.44

COMMISSION SENIORS

District de la Loire

Tél : 04.77.92.28.75

PV N° 14 DU SAMEDI 23/11/2024

Réunion du 18 novembre 2024

Président : BOUGUERRA Momo - 06 79 86 22 79

Membre : CHEUCLE Christian - 06 23 01 02 81

CANDIDATURE ORGANISATION COUPE DE LA LOIRE

Les clubs intéressés par l'organisation des demi-finales de la Coupe de la Loire (Seniors) ou finales de la Coupe de la Loire (Valeyre/Léger, Féminines, Seniors) sont priés d'adresser leur candidature auprès de la Commission Seniors, avant le 31 décembre, dernier délai. Les complexes sportifs doivent respecter le cahier des charges des demi-finales et finale de la Coupe de la Loire.

COURRIERS RECUS

L'Etrat La Tour : demande de changement de date en D1 pour le 24 novembre.

St Romain le Puy : accord pour le changement de date en D1 pour le 24 novembre.

Se. Côte Chaude : le mail envoyé le 27 juin était pour le Critérium, pas pour la Commission Seniors : veuillez faire les demandes par « Footclubs ».

Sud Forez Luriecquois : envoi de la feuille de match papier du 10 novembre.

Roannais Foot 42 : changement de terrain en D1 pour le 17 novembre.

Hautes Chaumes : changement de terrain pour la période hivernale, en D4 poule D et D5 poule C. (Essertines en Châtelneuf).

St Jean Bonnefonds : changement de terrain en D3 poule D et D5 poule E pour le 24 novembre.

RAPPEL AUX CLUBS

- Art 45.3 : En cas d'arrêt municipal, et pour tout autre motif, au cours des matchs aller, la rencontre devra être inversée. Si les dispositions de l'article 45.3 ne sont pas conformes, le club recevant aura match perdu par pénalité.

- Plusieurs clubs sont équipés de complexe sportif avec des terrains en herbe et synthétique : il est demandé à toutes les équipes se déplaçant sur ces complexes de se munir de chaussures adéquates pour la pratique du football sur les deux surfaces de jeu concernées (herbe et synthétique).

RAPPEL AUX CLUBS ENGAGEMENTS COUPES

Pour les clubs évoluant en championnat Seniors de Ligue, la première équipe départementale sera désignée comme jouant la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club possédant deux équipes départementales, l'équipe première doit s'engager en Coupe de la Loire et l'équipe 2 sera désignée pour jouer la Coupe Valeyre/Léger. Pour un club ne possédant qu'une seule équipe départementale, il pourra s'engager en Coupe de la Loire et en Coupe Valeyre/Léger, mais devra choisir, à partir des 32èmes de finale, l'une ou l'autre des deux coupes départementales (Loire ou Valeyre/Léger).

Les clubs qui sont déjà engagés en coupe Valeyre/Léger sont priés de se reporter au texte réglementaire ci-dessus et modifier leur engagement dans le cas contraire.

NOTE AUX CLUBS

Les clubs de la D5 Poule D sont priés de noter que le terrain de Coise (Pays de Coise) est en synthétique.

Les clubs de la D4 poule D et D5 poule C sont priés de noter que tous les matchs à domicile du club de HAUTES CHAUMES, à compter du 24 novembre, se dérouleront à Essertines en Châtelneuf (lieu dit Chanteperdrix).